

1. INVITATION A LA CONFERENCE DE PRESSE DU MERCREDI 21 MAI 2025

Oui, à la prévention des déchets,

NON, à l'accroissement de l'incinération des déchets à CLERMONT-FERRAND

Le tribunal Administratif de Clermont avait autorisé VERNEA/SUEZ à exploiter l'incinérateur en réduisant sa capacité de traitement à 150 000tonnes/an contre 170 000t demandées par la société VERNEA en précisant qu'une " installation surdimensionnée était de nature à générer des pollutions supplémentaires". Son périmètre d'action était limité au Puy de Dôme et au Nord de la Haute Loire.

Le préfet n'a pas respecté cette limite, en accordant sans transparence, une dérogation de 4 000t/an pour dépanner l'agglomération d'Aurillac en 2024.

Si l'on peut comprendre une mesure exceptionnelle, il est inacceptable de pérenniser celle-ci. Ce n'est pas l'avis du VALTOM*, qui souhaite passer en force en réclamant, sous la pression de son prestataire VERNEA/SUEZ, 20 000t supplémentaires à incinérer.

Après avoir satisfait VEOLIA en prolongeant de 25 ans supplémentaires pour un volume de 90 000 tonnes/an à enfouir alors que la décharge devait administrativement fermer en 2025, il faut bien contenter l'autre géant du déchet SUEZ qui exige toujours plus.

Les collectivités et les populations n'auront pas leur mot à dire, les autorités préfectorales ont validé la prolongation de la décharge et s'empresse de monter le dossier d'augmentation d'incinération. Pourtant, le gouvernement a décidé d'augmenter lourdement la TGAP (taxe générale des activités polluantes) sur l'enfouissement et l'incinération des déchets pour réduire ces mauvaises pratiques. La responsabilité du VALTOM est totale pour avoir choisi et généralisé ces méthodes non pertinentes au détriment de la prévention et de la sobriété.

Peut-on accepter d'accueillir 15 000 t de déchets du bassin d'Aurillac qui n'est pas dans le périmètre du VALTOM ?

Peut-on traiter des déchets d'activité économique (ex DIB) qui n'ont rien à faire dans les ordures ménagères ?

Peut-on financer l'incinération de boues industrielles chargées de métaux lourds et de polluants éternels ?

Peut-on condamner les citoyens à toujours payer l'addition (pour information la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères a augmenté de 42,61 % en 4 ans) ?

LA RÉPONSE EST NON

Le collectif composé de l'ACIPAC, FNE, PDDNE,UFC Que choisir s'opposera à ce projet funeste conçu sans concertation, sans enquête préalable et n'hésitera pas à aller en justice pour défendre vos droits légitimes, votre santé et votre environnement.

A l'heure où l'Etat a lancé un Plan National contre les polluants éternels, qu'un arrêté ministériel exige de mesurer 49 substances issues des fumées d'incinération, que la Préfecture a trouvé des PFAS dans les analyses des eaux résiduaires de la décharge, il n'est pas admissible de ramener davantage de déchets sur la métropole clermontoise et d'incinérer des boues chargées de métaux lourds et de polluants divers. C'est préjudiciable à la santé et au pouvoir d'achat des citoyens consommateurs contribuables.

Aussi, le collectif demande aux autorités préfectorales de respecter l'injonction du tribunal administratif de 2009, de limiter à 150 000t la capacité d'incinération et de n'autoriser des déchets extérieurs qu'après avoir satisfait les besoins propres aux habitants du Puy de Dôme et du Nord de la Haute Loire, périmètre défini à l'origine. L'Etat doit privilégier la santé publique et l'intérêt général face aux intérêts économiques des grands groupes.

Nous vous invitons à la conférence de presse qui aura lieu le mercredi 21 mai à 11h salle n°2 centre associatif 21 rue jean Richépin à Clermont FD

Pour le collectif : contact presse Gérard QUENOT 06.73.22.70.03. – Roger ANGLARET 04.73.83.63.66.